



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	L'an deux mille dix, et le vendredi dix huit juin à huit heures.
11 juin 2010	
Date d'affichage	Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ronald TUMAHAI.
02 JUL. 2010	
Date de séance	Etaient présents :
18 juin 2010	

Nombre de conseillers		Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration
En exercice	35	TUMAHAI Ronald	X		
Présents	28	ROHI Laurent	X		
Procurations	3	POMMIER Aitu	X		
Votants	31	BARFF Oscar	X		
Pour	31	TURQUEM née TUPAI Sandrine	X		
Contre	0	ARO Dylma	X		
Abstention	0	SALEM née STEIN Marie-Thérèse	X		
		TEPAVA Wilhelm	X		
		BLANCHARD Moana	X		
		HARUA née TEHETIA Monette		X	VAN BASTOLAER G.
		MANEA Tania	X		
		TEISSIER née PAHOA Berthe	X		
		VILLERET née LY WA UT Clothilde		X	
		TAEA Louis	X		
		LEVAUDI Franck	X		
		NATUA née FULLER Hélène	X		
		RICHERD née BAMBRIDGE Bellinda	X		
		CHING Yves		X	
		TEIKIAVAITOUA née ARAPA Chantal	X		
		VAN BASTOLAER Gustave	X		
		AH LO Victor	X		
		RUA Antoine	X		
		LISSANT Simplicio	X		
		TEURU née TAIARUI Marie-Rose	X		
		MAITI Mareta		X	MANEA Tania
		TUMAHAI Hina	X		
		ATAE Layana	X		
		BERTHOLON Nicolas		X	RUA Antoine
		ATENI née TAPARE Marie	X		
		BOOSIE-HAERAAROA née NATUA Auxilia	X		
		MARAMA née TEFAAFANA Claire		X	
		CRIDLAND Johnes	X		
		HOWELL Patrick	X		
		TETARIA Charles		X	
		HONG née THOMPSON Madeleine	X		

OBJET :

autorisant le Maire à signer la convention de dématérialisation des états de paye

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

- VU la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
- VU le projet de convention de dématérialisation des états de paye établi entre le Trésor public et la Commune de PUNAAUIA ;
- Considérant que la présente mesure représente un certain avantage en optimisant le traitement de la paie tout en participant également en faveur du développement durable ;
- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ;
- En sa séance du 18 juin 2010 ;

ADOPTE

- Article 1** – Le Maire est autorisé à signer la convention de dématérialisation des états de paye.
- Article 2** – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- Article 3** – La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit.


Fait et délibéré le 18 juin 2010,
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Maire,


R. TUMAHAI



Acte rendu exécutoire après envoi en subdivision le : 24 JUIN 2010
et publication, affichage ou notification le : 02 JUL 2010
Le maire,  R. TUMAHAI